

IMPORTANT :

RENONCEMENT AU CONCOURS

Les étudiants admis **qui renoncent au bénéfice du concours** et qui sont donc certains de ne pas prendre leur place d'affectation doivent

signer une attestation de renoncement

à la scolarité 1er cycle **dans les meilleurs délais**

afin de pouvoir admettre d'autres candidats (remontées de classement).

Contact : Malika Chabbi-Bardan, Responsable scolarité, 05.62.25.68.06

Attestations de renoncement sont disponibles à la scolarité